

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du 11 février 2019 à 20h**

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

Absent excusé: E. Zgainski

Secrétaire de séance : P. Morel

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents

Approbation de l'ordre du jour du CM du 11 février 2019

L'ordre du jour est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser avant le vote du budget primitif de l'exercice, la dépense concernant la réalisation d'un dossier d'aménagement pour le centre bourg, facture du Cabinet OXYRIA pour un montant de 6 000 €.

Le conseil Municipal accepte cette autorisation budgétaire à l'unanimité des présents.

Vote des tarifs communaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide les tarifs communaux suivants :

Concessions cimetièrè (tarifs inchangés) :

Perpétuelles 300 € le m²

Cinquantennaires 220 € le m²

Trentennaires 160 € le m²

Columbarium – Jardin du souvenir (tarifs inchangés) :

Concession de 50 ans pour une case 1 000 €

Concession de 30 ans pour une case 700 €

Concession de 15 ans pour une case 500 €

Dispersion des cendres 100 €

Caves-urnes :

Concession de 50 ans 1 200 €

Concession de 30 ans 900 €

Concession de 15 ans 700 €

Location des salles (tarifs inchangés)

Salle Henri IV

Association de Néronde : 60 €

Associations extérieures: 150 €

Particuliers habitants de Néronde : 200 €

Personnes extérieures de Néronde: 360 €

Apéritif : 70 €

Sono : 40€

Salle d'animation Ancienne Cure :

Association de Néronde : 30 €

Associations extérieures: 100 €

Particuliers habitants de Néronde : 130 €

Personnes extérieures de Néronde: 280 €

Matériel audio- visuel : 40€

Apéritif : 50 €

Salles annexes ancienne cure : mise à disposition gratuite pour le Club du Bon Temps et de la Bibliothèque

Salle des sociétés, en Mairie : Gratuit.

Remplacement de la vaisselle cassée dans les deux salles :

Coupelle 1 €

Verre ordinaire 1 €

Verre apéritif 1,50 €

Verre ballon 1,50 €

Coupe 1,50 €

Ramequin 1,50 €

Tasse 1,50 €

Assiette (plate, creuse, dessert) 3,00 €

Pot à eau 5,00 €

Stade des Chassagnes (tarif inchangé) :

Associations de Néronde : 30 €

Associations extérieures : 50 €

Location Jardin Salle Henri IV (tarif inchangé)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reconduire la location du jardin salle Henri IV à Madame et Monsieur Henri ESCOFFIER, domiciliés à Néronde, pour un montant annuel de 35 € (tarif inchangé).

Convention d'occupation du Lycée Pierre Coton par une école allemande :

M. le Maire donne lecture de la convention pour l'occupation des locaux du Lycée Pierre Coton réglant les conditions d'hébergement à l'internat entre le Lycée Pierre Coton, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de NÉRONDE et l'école primaire allemande FRANZ MEHRING de LEIPZIG .

Cette convention est établie pour la période du lundi 3 juin 2019 au vendredi 7 juin 2019 pour l'hébergement et les repas d'un effectif maximum de 30 élèves, 4 accompagnateurs et chauffeurs de bus.

Le conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des présents.

Convention entre l'association musique et danse de Balbigny-Bussières et de la mairie de Néronde :

M. le Maire rappelle le principe de cette convention qui permet à l'Association Musique et Danse de Balbigny- Bussières d'obtenir une subvention du Conseil départemental pour chaque élève inscrit et subventionné par sa commune d'origine. Pour l'année scolaire 2018-2019 la Commune de Néronde à 10 élèves inscrits à cette association.

Ce qui représente un coût de 10 fois 95 € (participation par enfant) soient 950 € pour la commune de Néronde.

Le conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des présents.

Demande subvention de l'ADMR pour le portage des repas :

M. le Maire présente la demande de subvention de l'ADMR.

Afin de développer son service de portage de repas et d'assurer un service de qualité, dans le respect des normes sanitaires, cette association souhaite s'équiper d'un véhicule frigorifique pour un montant de 25 524 €.

Une subvention exceptionnelle de 150 € est sollicitée auprès de chaque commune bénéficiant de ce service.

Le conseil Municipal accorde cette subvention exceptionnelle à l'unanimité des présents.

Dossiers en cours questions diverses

M. Michel Bussery donne quelques informations après le conseil d'école du jeudi 7 février.

- Madame Carole Mathé, directrice, avec toute l'équipe pédagogique, remercie M. le Maire d'avoir mis les deux salles de la cure à disposition pour pallier la panne du chauffage à l'école.
- Lors du conseil a été remise une lettre adressée à M. le Maire et aux conseillers municipaux faisant état des demandes de l'école à examiner prochainement.
- La collaboration avec les membres de l'ADN pour découvrir la richesse du patrimoine nérondois devrait déboucher sur des productions d'élèves au mois de juin. L'idée est d'organiser une exposition, peut-être salle de la cure.

M. Robert TISSOT informe que l'Entreprise Univers Paysage de Pouilly-les-Feurs va commencer les travaux d'aménagement paysager du parking « Papillon ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 45

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL